



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>



29 avril 2015

CIAS du 16 avril 2015

Le 16 avril 2015 s'est tenu le CIAS (comité interministériel d'action sociale), dans sa nouvelle configuration avec, à l'ordre du jour, 2 points importants : l'élection du président du CIAS et le budget de l'ASI. Cette séance était présidée par Mme la Ministre, Marylise LEBRANCHU.

Suite aux interventions liminaires, (ci-joint celle de la FGF-FO), la ministre de la FP s'est exprimée en réponse aux OS. La ministre a tout d'abord souligné que tout en restant très attachée à l'ASI, réclamer un parallélisme public/privé pour certaines prestations risque d'avoir pour conséquences un alignement tant sur la retraite que sur les autres domaines, au préjudice des fonctionnaires, ce qu'elle ne souhaite pas. Pour elle, l'ASI incarne l'exemplarité et insiste sur les « efforts » consentis par le gouvernement et ce dans le contexte budgétaire contraint que l'on connaît.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires 2015, la ministre reconnaît qu'elles sont certes semblables à 2014, mais il n'y aurait pas de baisse. Toutefois elle annonce un gel de 12,1 millions d'euros, en précisant une éventuelle possibilité de dégel si le besoin de stabiliser le budget de l'ASI se montrait nécessaire.

Pour la FGF-FO, il est évident qu'il n'y aura jamais de dégel et qu'une fois de plus le budget de l'ASI est amputé. En 2014, déjà 10 millions d'euros de réserve avaient été gelés et à aucun moment il n'a été question de dégel !!! Ceci cumulé avec les aléas budgétaires et l'impossibilité, peut être organisée par la DGAFP, de consommer l'intégralité des crédits de paiement avait conduit fin 2014 à une consommation de crédits de paiement d'à peu près 116,4 millions d'euros.

Cette nouvelle réserve, annoncée par madame la ministre qui passe de 10 à 12,1 millions d'euros conduira donc inéluctablement à une consommation de crédits de paiement en fin 2015 qui ne saurait être supérieure à 114 millions d'euros, soit plus de 2 millions d'euros de moins !!!

A la problématique de l'avenir des SRIAS dans la réforme territoriale, la ministre précise qu'il est trop tôt pour avoir une réelle visibilité de l'évolution. Pour le moment, elles sont maintenues en l'état, puis des discussions seront engagées dès que les préfigurateurs des nouvelles régions auront fourni leur analyse. Il reste que les équipes seront maintenues sur place dans la mesure du possible, mais avec une nouvelle organisation. L'administration donnera davantage d'informations au cours de l'été.

Pour le logement des fonctionnaires, la ministre est consciente des difficultés et souhaite que tous les agents aient des conditions de vie honorables. Elle sera attentive aux propositions de l'ERAFP tant qu'aux lieux et à la mixité sociale. Il est nécessaire qu'un vrai débat s'ouvre dans les commissions.

Pour la question des rémunérations, suite à l'accord sur PPCR, une partie de l'indemnitaire pourra être intégrée dans l'indiciaire, cela aura un effet bénéfique sur les retraites des agents. Suite aux conclusions de la réunion PPCR, un calendrier sera proposé pour parler du régime fiscal de l'ASI. Pour la ministre, il est normal qu'il y ait un débat au Conseil commun de la FP pour l'assujettissement des prestations aux cotisations sociales. Néanmoins, la ministre a précisé qu'en ce qui concerne l'AMD, toutes les sommes versées à la CNAV n'ont pas été dépensées.

En conclusion Mme la Ministre a précisé qu'elle ne peut plus accepter l'utilisation du terme d'AUSTERITE, car ce n'est pas pour elle la situation en France. Elle entend bien le langage sur le point d'indice, mais précise que tout est mis en œuvre pour revaloriser les bas salaires.

Pour la FGF-FO, ce discours est inadmissible. Depuis 2010, la valeur du point d'indice est gelée et dans le même temps, l'inflation a été supérieure à 7 %. Les agents de la fonction publique ne cessent de perdre du pouvoir d'achat (baisse de la rémunération de 0,7 % en 2013 selon les derniers chiffres de l'INSEE) et leurs conditions de travail se dégradent sans cesse dues aux suppressions de postes et restructuration des services. Pour FO, les termes d'austérité, de paupérisation, de rigueur sont tout à fait adaptés à cette situation induite par le projet de loi de finance et le programme de stabilité.

Suite à l'intervention de la FGF-FO, la DGAFP a informé le comité que le règlement intérieur fera l'objet d'un groupe de travail ultérieur et lors du prochain CIAS. Toutefois pour elle, il n'existerait pas de bases légales pour des moyens supplémentaires tels que les décharges d'activité aux membres du CIAS.

En ce qui concerne l'assujettissement des prestations aux cotisations sociales, ce point a été retiré de l'ordre du jour considérant que ce domaine relevait du CCFP. Un groupe de travail sera invité autour de cette instance en mai/juin, mais cela engendra le ralentissement de la sécurisation des prestations.

Pour la FGF-FO il n'est pas question de discuter d'une exonération des prestations mais tout simplement un non assujettissement aux différentes cotisations sociales !!!

La DGAFP a précisé que des mesures d'accompagnement seront arrêtées, mais il est encore trop tôt. Cependant il est évident que si des mesures devaient impacter l'ASI, le CIAS sera associé.

Le point 3 de l'ordre du jour était l'élection d'un nouveau président du CIAS. Le représentant de la CGT a été élu.

Après avoir dénoncé la politique budgétaire lors de sa déclaration liminaire, au vu des réponses peu convaincantes de la ministre et de la DGAFP, et compte tenu de la persistance des restrictions budgétaires liées au gel du budget de l'ASI, la FGF-FO ne pouvait cautionner tant un déni de démocratie qu'une perte supplémentaire de 2 millions d'euros sur les crédits de paiements.

La délégation FGF-FO présente au CIAS ce 16 avril, a quitté la séance après avoir lu une déclaration ci-jointe.